

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ETATS-UNIS - (N° 1930)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE13

présenté par
M. Chassaigne

ARTICLE UNIQUE

A l'alinéa 22, substituer aux mots:

"d'exercer sa plus grande vigilance à chacune des étapes des négociations",

les mots:

"de suspendre immédiatement les négociations".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte initial de la résolution.